



affiché le 24/03/26

REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE  
N° 2026 / 066**

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 23

Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR (adjoints), Djamilia BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, David ROSENBLUM, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Sylviane TOULON, Benoît CHAISY, Jeanine CALCIO GAUDINO, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents : /

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

*Nomenclature @CTES : Institutions et vie politique*

**ADMINISTRATION GENERALE**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE TONNERRE AU SEIN DU SYNDICAT DE COPROPRIETE DU BATIMENT « LE SEMAPHORE »**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Tonnerre est copropriétaire du bâtiment « Le Sémaphore », situé 2 avenue de la Gare à Tonnerre (89700).

Dans ce cadre, la commune participe au syndicat de copropriété de l'immeuble, chargé notamment de la gestion et de l'entretien des parties communes.

Afin d'y représenter les intérêts de la commune, il appartient au conseil municipal de désigner un représentant chargé de siéger aux assemblées du syndicat de copropriété.

- Vu la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ;
- Vu les articles L. 2143-3 et L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que la Ville de Tonnerre, copropriétaire du bâtiment « Le Sémaphore », doit être représentée au sein du syndicat de copropriété.

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 27</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- De désigner comme représentant de la Ville de Tonnerre au sein du syndicat de copropriété du bâtiment « Le Sémaphore » situé 2 avenue de la Gare à Tonnerre (89700) : M. Lucas IPPOLITO-SCHWAGER.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre